



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 15 décembre 2022
Objet : Servitude Enedis

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-

REÇU EN PRÉFECTURE Collectivités Territoriales.

Le 16/12/2022

Application accord Filippato.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_60-

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/60

OBJET : Servitude Enedis

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit L'Olivier, Chemin du Plan, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage à ENEDIS pour des câbles souterrains d'environ 11 mètres sur 1 mètres de large, et des bornes de repérage sur les parcelles AC 446 et 448.

Elle propose d'accorder cette servitude et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accorde la servitude de passage sus-mentionnée à ENEDIS
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Malijai,
Le 15 décembre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_60-